



ASSOCIATION

DROIT A L'ENERGIE - STOP AUX COUPURES ! NORMANDIE

L'ENERGIE EST UN BIEN ESSENTIEL POUR TOUS

L'accès à la santé, à l'éducation, à la culture, à un logement décent, bénéficier de l'accès à l'énergie (eau, gaz, électricité...), pouvoir se nourrir, se vêtir sont des **DROITS**.

Notre engagement porte sur le droit à l'énergie pour tous.

SANS ENERGIE, PEUT-ON VIVRE DECEMMENT ?

L'association constate que des manques juridiques et techniques existent. Ils obligent certaines familles à se mettre en danger (éclairage à la bougie, pas de réfrigérateur pour conserver les aliments ou les médicaments, absence de chauffage...) quand elles ne peuvent plus payer leur facture de gaz ou d'électricité.

Peut-être êtes-vous concerné, ou certains de vos proches le sont-ils ?

L'association a pour but de faire reculer ces manques par la désobéissance civile pour pousser dans leurs retranchements les fournisseurs, les pouvoirs publics et les élus. Tous ont le même niveau de responsabilité face à l'insoutenable situation que représente l'absence d'électricité, de gaz ou d'eau, et ce quelle que soit la période de l'année !

QUI SONT LES ROBINS DES BOIS ?

Ce sont des militants issus d'associations, de syndicats et des citoyens qui ont fait le choix d'entrer en désobéissance civile.

QUELLE EST NOTRE ACTION ?

Nos interventions ont pour objet de maintenir le gaz, l'électricité ou l'eau en évitant la coupure ou, dans certains cas, de remettre l'énergie.

Nous avons identifié, pour les familles en situation de précarité :

- que les critères d'attribution du FSL (Fonds de Solidarité Logement) ont été durcis
- que les délais pour la mise en place du FSL et de la procédure SMI (Service Minimum de l'Énergie, pour l'électricité) ont été réduits de un mois à quinze jours. A cause du volume de dossiers à traiter par les services

sociaux et de la complexité des démarches, le temps nécessaire pour avoir un rendez-vous avec un travailleur social n'est donc plus suffisant. Durant ce délai, les lettres de relance des fournisseurs font planer la menace de la coupure.

COMMENT PROCEDONS-NOUS ? AUPRES DE QUI AGISSONS-NOUS ?

Un membre du bureau est alerté d'une situation. Il cherche une solution auprès du fournisseur ou du distributeur et, le cas échéant, s'adresse aux élus et parlementaires locaux.

Il interpelle le bureau de l'association pour décider de l'intervention des Robins des bois.

Nos interventions ne font pas obstacle au comptage de l'énergie.

EST-CE ILLEGAL ?

Bien qu'évidemment contestée, nous considérons la démarche comme légale. Nous sommes dans le cadre d'une procédure d'alerte. **Le contrat de Service Public**, qui théoriquement garantit l'énergie, fixe le cadre et donne un sens à notre action.

L'énergie, un produit de consommation comme un autre ?

QUE DIT LA REGLEMENTATION ?

Extrait du préambule du Contrat de Service Public conclu entre EDF et l'Etat :

« L'électricité est au cœur de la vie quotidienne. Elle est indispensable à toute économie développée. Bien de première nécessité, énergie stratégique, l'énergie n'est pas un bien comme les autres, ce qui confère aux entreprises œuvrant dans ce secteur un niveau élevé de responsabilité.

QUE FAIRE EN CAS DE MENACE DE COUPURE ?

Contactez votre fournisseur pour obtenir un délai de paiement et le service social de votre commune le plus rapidement possible afin de régler votre situation de manière durable. **En cas de grandes difficultés de paiement**, des N° de solidarité existent : pour EDF, le 0 800 65 03 09 ; pour GDF-Suez : 0 800 106 168. Si aucune solution n'est trouvée, **contactez une association de consommateurs** telle que **Indécosa-CGT**.

En cas de coupure, contactez-nous :

Association Droit à l'énergie – Stop aux coupures ! Normandie

26 avenue Jean Rondeaux

76108 Rouen

Téléphone permanence : 06.26.46.37.10

Adresse mail : droitalenergie-normandie@laposte.net

ASSOCIATION

DROIT A L'ENERGIE – STOP AUX COUPURES ! NORMANDIE

BULLETIN D'ADHESION OU DE DON

NOM.....PRENOM.....
ADRESSE.....
.....
.....
TELEPHONE:.....
COURRIEL :.....

Donne mon adhésion au « Droit à l'Énergie - Stop aux Coupures ! Normandie »

Ou renouvelle mon adhésion : n° carte adhérent :.....

Adhésion annuelle **minimum** :

- 5€ pour l'adhésion individuelle

- 20€ pour l'adhésion de groupe (organisme, association ...)

Cotisation ou don réglés par* :

Chèque n°..... Montant :
à l'ordre de « Droit à l'Énergie – Stop aux Coupures ! »

Espèces Montant :

Date:

Signature :

* Cocher la case correspondante

Renvoyez ce bulletin à l'association :

Siège social : 26 avenue Jean RONDEAUX 76108 ROUEN CEDEX. Tél : 06.26.46.37.10
e.mail : droitalenergie-normandie@laposte.net